

# LES RISQUES MAJEURS DANS LA COMMUNE DE SAINT-JURS

Les fiches ont pour objet de présenter à l'ensemble des villageois de Saint Jurs les risques majeurs pouvant survenir sur la commune et surtout les conduites à tenir.

En effet, le maire et son équipe se doivent de développer au sein de la commune une **information préventive** sur les risques majeurs (circulaire du 25/02/1993 et décret du 11/10/1990). Pour ce faire, un Document d'Information Communal Risques Majeurs (DICRIM) a été réalisé afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures (loi n°87.565 du 22/07/1987).

La loi du 22 Juillet 1987 dont l'article 21, codifié à l'article L142-2 du code de l'environnement stipule que « *le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ».

***La notion de risques majeurs peut être floue et pourtant elle est présente dans notre département.***

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux sont présents. Deux critères importants le caractérisent : une **faible fréquence**, donc on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer et une **importante gravité** avec de lourdes conséquences humaines et matérielles... On distingue les **risques naturels** et les **risques technologiques**.

Les quatre principaux risques majeurs mis en évidence dans le cadre du PCS de notre commune sont :

- **Les mouvements de terrain** (aléa naturel moyen à fort)
- **Les risques de feux de forêt** (aléa naturel moyen)
- **Les risques sismiques** (aléa naturel faible)
- **Les risques d'inondation** (aléa naturel faible)
- 

## Pourquoi des risques géologiques sur notre commune ?

Les zones naturelles à risque géologique à Saint Jurs sont diverses:

- Glissement de terrain
- Effondrement
- Mouvement de terrain
- Chute de pierres /blocs

Ces risques sont le fait du contexte géologique local, lors de la formation des roches et de l'exposition des versants. L'humidité peut avoir un rôle important dans un décrochage, un glissement ou un mouvement de terrain dû à l'érosion et à l'altération des sols. Certains sites semblent plus prédisposés aux risques que d'autres car l'équilibre naturel est déjà instable.

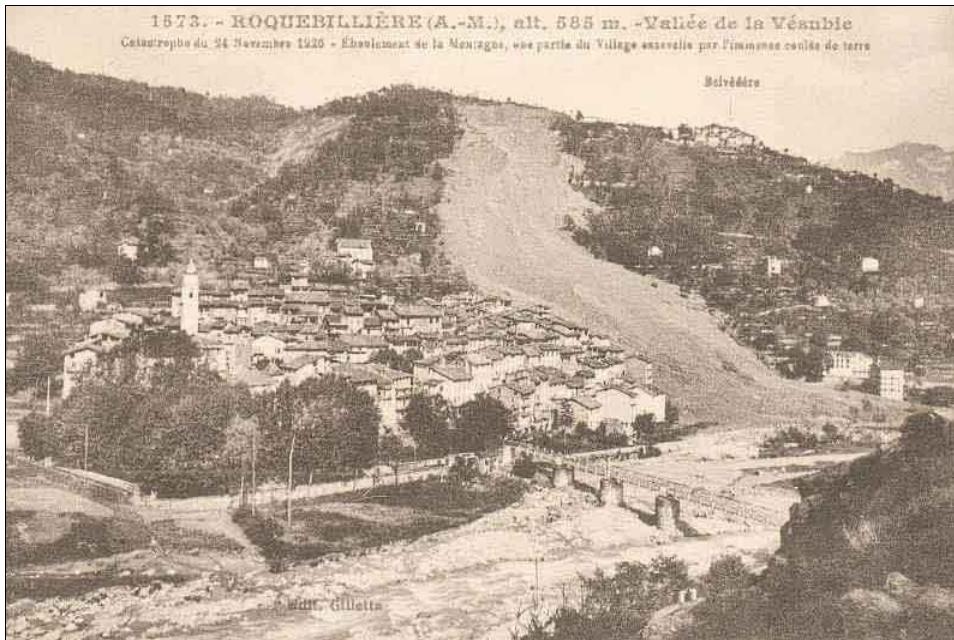
Ces quatre risques géologiques peuvent être regroupés en un seul : un mouvement de terrain qui va générer un glissement ou un effondrement. Les termes employés de glissement ou de mouvement de terrain seront plus le fait de la nature des sols, de la densité des roches, des terres meubles.

Quand l'équilibre devient instable, des forces s'exercent sur des points de rupture, une force statique, de résistance et une force motrice. Si la force résistante s'affaiblit, les risques de mouvements de terrain augmentent, surtout sur une pente.

Le réseau hydraulique naturel et souterrain de Saint Jurs, accéléré par la pente naturelle de la chaîne du Montdenier, favorise les fissures et les failles. Le gel et le dégel a également des actions sur les sols et les roches.

Les fortes pluies de ces dernières années peuvent augmenter les risques et accélérer certains processus géologiques. Ceux-ci peuvent être faibles s'il n'y a pas surcharge sur le sol, à proximité des points de rupture. Dans le cas contraire les risques augmentent considérablement.

# 1 - RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



Ces problèmes sont difficilement prévisibles, tant les différents paramètres à prendre en compte sont nombreux. Un mouvement de terrain peut être imperceptible et durer des décennies, un autre par contre ne durera que quelques secondes. Les activités anthropiques (humaines) favorisent souvent les risques géologiques. Ainsi, l'extraction du gypse à Saint Jurs a accéléré le processus de dégradation des sols qui pourrait générer un risque d'effondrement et de chute de pierre. En d'autres endroits, les pentes seraient plus favorables au glissement lent et permanent. Ce problème peut être ralenti par la plantation d'arbres dotés d'un système racinaire conséquent.

La situation géologique particulière du village de Saint Jurs présentée dans l'article du BIM, en fait une préoccupation importante. Des analyses de terrain ont été pratiquées et différents indices décelés. De fait, une attention toute particulière à ces risques a été, est, et sera portée afin d'éviter tout accident.

## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT

- Maîtriser l'aménagement, c'est pourquoi l'état élabore des Plans de Prévention des Risques qui réglementent l'urbanisation dans les zones soumises aux mouvements de terrain
- Repérer les zones instables, surveiller les mouvements déclarés et tenter de les stabiliser

### PENDANT

*Pour les constructions situées sous les rochers ou des falaises ou si vous avez identifié le danger imminent (en cas de phénomène lent)*

- Evacuez votre logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité
- Emportez le strict minimum pour ne pas perdre de temps

### *Si vous êtes dans un bâtiment*

- Réfugiez-vous sous les structures portantes ou dans un coin formé par elles (murs porteurs, poutres maîtresses) ou bien sous un meuble robuste (table, bureau, lit) ; la salle de bain peut aussi offrir des garanties, les tuyauteries retenant certains morceaux prêts à tomber
- Si possible tenez-vous loin des fenêtres, vitres et miroirs, tableaux et meubles hauts et pesants
- N'allumez pas de flamme

### ***Si vous êtes à l'extérieur***

- Restez à ciel ouvert, gagnez un lieu dégagé et éloignez-vous le plus possible des constructions, des lignes électriques et des grands arbres

### ***Si vous êtes en voiture***

- Dirigez-vous vers un lieu à l'écart de tout éboulement ou glissement
- Gardez la ceinture de sécurité
- Une fois l'événement passé, procédez prudemment : les routes peuvent être endommagées

## **APRES**

- Mettez-vous à la disposition des secours
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics

*Des lieux d'hébergement d'urgence ainsi que la prise en charge et l'évacuation des personnes vulnérables dans le village ont été répertoriés dans le Plan Communal de Sauvegarde*

## 2 - RISQUE INCENDIE



La commune entourée de forêt de type méditerranéenne, comprenant des essences qualifiées de pyrophytes (comme le pin, les cistes) et de plantes à essences, est exposée au risque de feux de forêt. Ces incendies peuvent être liés à des causes naturelles, aggravées par la présence de vent et de sécheresse qui active l'évaporation de combustible, ou humaines, conséquences d'actes volontaires mais bien souvent d'imprudence. En France, la chaîne de lutte contre les incendies, de la détection à l'extinction, mobilise environ 35 000 personnes (sapeurs-pompiers, sécurité civile, agents de l'ONF et DDT, militaires...).

### LES CONSIGNES DE SECURITE

#### AVANT

##### ***Donner l'alerte rapidement au 18 ou au 112***

*Si vous êtes témoin d'un départ de feu ou d'une fumée suspecte*

- Soyez précis sur la localisation du feu (pour faire gagner du temps aux secours)
- Donnez votre identité ainsi que vos coordonnées
- Décrivez la nature de ce qui brûle (forêt, garrigue, champ de blé,...), de ce qui vous paraît menacé (forêt, camping, maison,...) ainsi que la cause éventuelle

#### PENDANT

*Pour stopper un incendie, il faut un verre d'eau dès la première seconde, un seau d'eau dès la première minute et une tonne d'eau au-delà de 10 minutes ! Ne cherchez donc à stopper le feu qu'au stade initial de son éclosion !*

##### ***Confinement ou évacuation...***

*La règle reste souvent le confinement car les victimes des incendies majeurs sont souvent les personnes surprises par le feu et les fumées lors de leur déplacement. L'évacuation reste une manœuvre plus exceptionnelle.*

Si les abords de votre habitation sont correctement débroussaillés, votre maison constitue une protection, il faut donc vous confiner.

- Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès des secours
- Fermez les bouteilles de gaz et rentrez-les à l'intérieur de votre maison
- Garez les voitures vitres fermées contre les façades opposées à la direction d'arrivée de l'incendie
- Mettez à l'abri les mobiliers de jardin et tous autres matériels combustibles
- Arrosez les façades des bâtiments avant l'arrivée du feu
- Habillez-vous ainsi que les personnes à protéger, avec des vêtements en coton, évitez le synthétique, portez des gants et chaussures en cuir, foulard et lunettes enveloppantes

- Portez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées
- Pour vous confiner, apposez des linges en coton humidifiés contre les bas de portes et les fenêtres pour empêcher l'entrée des fumées
- Bouchez les appels d'air (ventilation, trappe de cheminée) et arrêtez les systèmes de ventilation type VMC
- Surveillez les vitres non protégées par des volets et l'évolution de la situation à l'extérieur.

Si votre propriété ne peut être bien protégée, vous devrez évacuer bien à l'avance en emportant que le strict minimum.

### 3 - RISQUE SISMIQUE



A LAMBESC. — Ce qui reste d'une maison et de son mobilier. — *Phot. Bousquet et Deloche.*

Comme l'ensemble de la région PACA, la commune est susceptible d'être exposée à un risque sismique. Les séismes résultent de la tectonique des plaques et l'activité sismique est concentrée à proximité des frontières entre ces plaques qui peuvent générer des frottements importants au niveau des failles et donc libérer une grosse quantité d'énergie. Après la secousse principale, on assiste à des répliques parfois meurtrières. On recense sur l'ensemble du département des Alpes de haute Provence 63 épicentres historiques qui permettent d'enregistrer environ un millier de séismes par an dont quelques-uns seulement sont ressentis par la population.

#### CONSIGNES DE SECURITE

***Mettez vous à l'abri  
Ecoutez la radio (radio France)***

#### AVANT

- Mettez en application les normes sismiques pour tout projet de construction
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Fixez les appareils et meubles lourds et repérez un endroit où se mettre à l'abri

#### PENDANT

##### **Restez calme !**

- ***A l'intérieur*** : mettez-vous à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres
- ***A l'extérieur*** : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)
- ***En voiture*** : arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne descendez pas de votre véhicule avant la fin des secousses

#### APRES

- Coupez l'eau, le gaz, et l'électricité
- N'allumez pas de flammes et ne fumez pas

- En cas de fuite, ouvrez les portes et les fenêtres et prévenez les autorités
- Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments
- Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer

***N'allez pas chercher les enfants à l'école car ils seront pris en charge par l'Education Nationale en liaison avec les services de secours***

## 4 - RISQUE D'INONDATION



L'Auvestre ayant connu deux crues historiques en 1885 et en 2001, ce risque a été identifié au niveau du Plan de Prévention des Risques naturels.

Cependant, la commune étant située sur un haut plateau (500 à 900 mètres d'altitude), les réseaux hydrauliques sont relativement éloignés et la probabilité d'apparition de ce risque reste mineure.

### LES CONSIGNES DE SECURITE

A l'annonce de la montée des eaux, si vous êtes situés dans ce secteur,

#### AVANT

- Fermez les portes et coupez l'électricité
- Mettez les produits à risque au sec et amarrez les cuves
- Prenez les mesures pour éviter la pollution de l'eau (produits toxiques, fuel...)
- Prenez vos papiers d'identité et si possible fermez le bâtiment

#### PENDANT

- Ecoutez la radio pour vous informer de la montée des eaux
- Ne traversez pas la zone inondée, ni à pied, ni en voiture, vous iriez droit au danger
- Montez dans les étages avec une réserve d'eau potable, des vivres, vos papiers d'identité, une radio à pile, une lampe de poche, des piles de rechange, des vêtements chauds, des médicaments afin d'atteindre les secours dans les meilleures conditions
- Tenez vous prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités
- N'évacuez qu'après en avoir reçu la consigne ou lorsqu'il n'est plus possible de rester sans risque d'isolement
- Ne téléphonez pas afin de libérer les réseaux pour les secours

#### APRES

- Aérez et désinfectez les pièces
- Chauffez dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- Ne rétablissez le gaz et l'électricité que sur une installation sèche
- Informez-vous de la qualité de l'eau du réseau public avant consommation